



« L'ECRAN DU PLUS FORT : DEVONS-NOUS TOUS VOIR LES MEMES FILMS ? »

Volet II :

8 PROPOSITIONS

POUR REDUIRE LES INEGALITES D'EXPOSITION

DES FILMS EN SALLES

Décembre 2013

Les résultats de l'observatoire de la diffusion 2012 confirment les constatations de l'ACID et de nombre de ses partenaires indépendants depuis plusieurs années. Le passage des salles de cinéma au tout numérique en 2012 a entraîné une souplesse de programmation qui a aggravé plus encore la situation de la diffusion des films dits de la « diversité »*.

Quels sont ces constats, encore évoqués dernièrement lors de la table ronde organisée par l'ACID en septembre donnant suite à la tribune publiée en mai 2013 dans le Monde : « L'ECRAN DU PLUS FORT : Devons-nous tous voir les mêmes films ? » ?

- Le nombre grandissant de copies sur certains films sature les écrans, empêchant d'autres films d'entrer ou de rester à l'affiche.
- L'engagement d'exposition par les exploitants sur une durée minimale avant la sortie nationale se raréfie et tout se joue désormais suite au résultat des premiers jours d'exploitation.
- Le succès seul ne suffit plus à récompenser les films de la diversité qui marchent : la pression de distributeurs plus puissants pour imposer la totalité de leur line-up entraîne la déprogrammation des films sortis par des distributeurs de plus petite taille même lorsque leur taux de remplissage est bon.
- Le « plein programme » sur 5 à 6 semaines imposé par les distributeurs sur les films « porteurs » est désormais la règle y compris dans la petite exploitation, saturant l'espace sans que la fréquentation en soit nécessairement renforcée.
- Les pratiques de déprogrammations sauvages des films moins porteurs se généralisent.
- L'exposition des films Art et Essai à moindre notoriété baisse, à la fois en termes de durée, de nombre de points de projection, de séances et d'horaires favorables.

* « Diversité » : - critère Canal + = films à moins de 4 millions

- CNC films « difficiles » : budget inférieur à 4 millions d'euros et sans préfinancement de chaîne en clair.

Quelques chiffres tirés de l'observatoire de la diffusion 2012 étayent ces constats

En 2012, la concentration atteint son niveau le plus élevé de la décennie :

- Chaque semaine, les 10 films bénéficiant de la plus large exposition monopolisent en moyenne 92,7 % des écrans, 52,3% des séances, et réalisent 50% des entrées.
- 53% des films sortent sur moins de 50 salles . C'est le cas d'un film français sur deux. L'exposition des films européens est également en baisse.
- Baisse de l'exposition des films Art et Essai : plus d'un film Art et Essai sur deux est projeté dans moins de 20 établissements en première semaine.
- Accélération de la rotation en salles : la durée de vie des films Art et Essai passe de 25 semaines en 2008 à 11 semaines en 2012.
- Dans ce contexte de sous-exposition, 45% des films qui sortent font moins de 20 000 entrées et 64% font moins de 100 000 entrées.

Nous ne doutons malheureusement pas que le rapport de l'observatoire de la diffusion 2013 nous donnera des raisons supplémentaires de nous alarmer.

Dans ce contexte, il est urgent de repenser un écosystème qui pourra assurer la survie des indépendants, le renouvellement d'un cinéma pluriel, la formation des publics de demain.

HUIT PROPOSITIONS POUR FAVORISER L'ACCES DES FILMS DITS DE LA « DIVERSITE » AUX SALLES ET LEUR TENUE A L AFFICHE

1- REGULER LA SUREXPOSITION DE CERTAINS FILMS ET PROGRAMMES

Aujourd'hui, nombre de distributeurs ont une pratique d'offre saturante, occupant un maximum d'écrans et évinçant ainsi toute une partie de la production indépendante qui n'a plus accès aux salles.

- fixer le nombre maximum de séances occupées par un même film, toutes versions confondues, par bassin de population. Le partage des films Art et Essai porteurs entre circuits et salles indépendantes devra être vérifié par la médiatrice du cinéma .

Le cas parisien appelle une double limitation : par quartier et sur la ville.

- fixer également le nombre maximum de séances consacrées au même film sur des créneaux horaires simultanés ou quasi-simultanés dans les multiplexes.

- supprimer les dérogations qui permettent ponctuellement la surexposition des blockbusters entraînant la déprogrammation d'autres films.

2- EXIGER LE RESPECT DES LOIS ET RENFORCER LE POUVOIR DE LA MEDIATRICE DU CINEMA

Aujourd'hui, la manière dont les films sont programmés et déprogrammés est régie par le rapport de force entre exploitant et distributeur, sans aucun recours à un engagement contractuel.

Or le recours au contrat est précisément encadré par la loi sur la communication audiovisuelle de 1982 (décret de 1983), repris dans la décision réglementaire n°68 du Directeur du CNC de 1993, préconisé de nouveau sous peine de sanctions en 2008 dans le rapport Leclerc-Perrot « Cinéma et Concurrence » et dans tous les rapports des médiateurs du cinéma depuis.

Ce texte prévoit :

- * l'obligation de signature d'un contrat, deux semaines avant le démarrage de la programmation, qui inclut : la durée minimale du contrat de location et les conditions de sa prolongation ; la désignation de la salle et sa capacité ; le nombre de séances envisagées et les tranches horaires; le taux de location.

- * des sanctions importantes en cas de non-respect de ces règles .

- Des règles et sanctions précises sont aujourd'hui nécessaires pour :

- empêcher l'imposition par un distributeur d'un « package » de films à une salle
- empêcher la salle de conditionner son accès à l'achat publicitaire par le distributeur

3. REDEFINIR LES CRITERES D'OCTROI DES AIDES AUTOMATIQUES ET SELECTIVES

Au vu des profonds changements qui ont marqué l'exploitation des films ces dernières années, il est nécessaire de mieux valoriser le travail des salles et des distributeurs qui exposent les films de la diversité.

AIDES A L'EXPLOITATION :

Revaloriser le soutien aux salles :

- programmant les films dans la durée ou après les 4 premières semaines
- programmant les cinématographies européennes et peu diffusées
- effectuant un important travail d'accompagnement des publics (évaluable par un renforcement du questionnaire Art et Essai)

Baisser le taux de retour du soutien automatique pour les salles :

- faisant payer la diffusion du matériel promotionnel
- pratiquant le hors film
- ne respectant pas les règles de multidiffusion

AIDES A LA DISTRIBUTION

- créer le statut de distributeur indépendant ouvrant droit à des aides ciblées
- mieux valoriser le travail d'accompagnement des œuvres sur la durée
- faire un audit des aides à la distribution : le CNC a-t-il vocation à financer indirectement la grande exploitation via les aides à distribution permettant les achats d'espace promotionnels dans les multiplexes?

4. REPENSER LA CLASSIFICATION DES FILMS ART ET ESSAI:

Aujourd'hui, 63 % des films sont recommandés Art et Essai (70% pour les films français) et ouvrent des aides aux salles qui les diffusent. Les chiffres de l'observatoire de la diffusion démontrent que parmi ces 63%, les films les plus programmés sont ceux à forte notoriété, sortant sur un nombre élevé de copies.

Afin de mieux valoriser le travail des salles qui programment les films à sortie plus confidentielle et doivent donc fournir un travail supplémentaire pour les faire exister auprès des publics, nous proposons depuis 2006 de :

- pondérer le critère « Art et Essai » par un coefficient « économique ». Ce coefficient permettrait de moduler, de manière automatique, le soutien versé aux salles Art et Essai.

Le barème que nous proposons est le suivant :

- films dont le nombre d'écrans en nationale est inférieur à 30 : coefficient de 2
- films dont le nombre d'écrans en nationale est compris entre 30 et 80 : coefficient de 1,5
- films dont le nombre d'écrans en nationale est supérieur à 80 : coefficient de 1
- la programmation de premiers et deuxièmes films ajouterait à ce coefficient une majoration de + 0,5

- cesser de faire entrer dans le classement Art et Essai des salles, les films dépassant le million d'entrées en un nombre déterminé de semaines (7 films en 2012). Notre but n'est pas, bien sûr, de pénaliser le succès. Mais, dans la mesure où les salles programmant ces succès bénéficient déjà des retombées financières des entrées, il nous semble que le soutien public n'a pas vocation à apporter une prime supplémentaire.

- Exclure du classement Art et Essai les films sortant sur plus de 500 copies

Ces propositions ont été reprises dans les 14 préconisations du rapport Leclerc-Perrot « Cinéma et concurrence » de 2008 / prop. N° 11, page 66).

5. RENFORCER LES ENGAGEMENTS DE PROGRAMMATION

- étendre ces engagements à tous les multiplexes
- affiner davantage la teneur de ces engagements au niveau local, en fonction de la concurrence avec des salles indépendantes
- imposer la tenue des films 2 semaines au minimum pour les salles de nationale ou sur 4 semaines avec nombre de séances équivalent et réparties de manière équilibrée sur les horaires
- inclure dans les engagements un pourcentage de films de la diversité pour les villes en situation de monopole
- consacrer aux films de la diversité une fenêtre publicitaire gratuite

6. GAGNER EN TRANSPARENCE

- Organiser la concertation interprofessionnelle autour de l'exploitation telle qu'annoncée depuis 2009.

- Réformer d'urgence la billetterie du CNC afin de permettre le suivi des programmations à la séance et par tranche horaire.

- Les frais de promotion des films dans les salles ont augmenté de 200% en 2 ans. Ces investissements, à la charge des distributeurs - et donc partiellement du CNC via les aides à la distribution- captent une part importante des remontées de recettes potentielles aux ayants-droits.

Par ailleurs, des VPF sont désormais versés aux salles par les distributeurs sans aucune visibilité sur l'amortissement des équipements que ces VPF sont censés financer.

Or, contrairement à toute la chaîne cinématographique, les comptes d'exploitation des salles restent opaques et ne sont pas exigés pour l'octroi de l'aide automatique ni de l'aide Art et Essai. Il est urgent que l'exploitation obéisse aux mêmes règles de transparence et que les comptes des établissements soient communiqués au CNC.

7. ÉVITER QUE LE FOND DE SOUTIEN NE SERVE DES POLITIQUES INFLATIONNISTES

- La grande exploitation croît en termes de nombre de salles et de parts de marché, menaçant l'économie des salles indépendantes. La concurrence entre les salles sur les films porteurs renforce la concentration et nuit à l'exposition des films de la diversité.

L'expansion vertigineuse des multiplexes ces dernières années est encore facilitée par la possibilité pour les groupes qui les possèdent de mutualiser les fonds de soutien de différents établissements afin d'investir dans un nouveau lieu.

Nous proposons donc de supprimer la possibilité de mutualiser le fonds de soutien pour les groupes de plus de 50 écrans, comme préconisé dans le rapport Brault remis au CNC en 1989.

- Au vu de l'explosion des frais de promotion en salles, nous proposons de baisser le taux de retour sur fond de soutien automatique de 20% à 10% pour les établissements de la dernière tranche (s'acquittant de plus de 136 000 de TSA)

8.COMPTER AUTREMENT

La méthode de comptage et de communication publique des résultats des films (qui conditionne souvent leur programmation ultérieure en régions) reste inchangée depuis des années malgré le changement des modes de programmation et de fréquentation.

Comment comparer les résultats d'une « copie » exploitée sur 8 séances/ jour à celle exploitée sur 8 séances / semaine ?

Est-il encore pertinent de publier les résultats du « mercredi 14h » quand le poids de cette journée continue de baisser pour ne représenter que 12,3 % de la fréquentation hebdomadaire moyenne alors que le lundi et mardi (où le sort des films est déjà joué pour nombre de salles) représentent 22% des entrées ?

Nous proposons donc que soient désormais publiés les ratios entrées / nombre total de séances de manière hebdomadaire et que ces ratios apparaissent également dans le classement annuel des résultats des films.

Les premiers cinéastes signataires :

Namir Abdel Messeeh, Fleur Albert, Penny Allen, Michel Andrieu, Stephane Arnoux, Laurent Bécue-Renard, Sarah Benillouche, Sébastien Betbeder, Simone Bitton, Dominique Boccarossa, Pascale Bodet, Jacques Bonnaffé, Claudine Bories, Laurent Bouhnik, Serge Bozon, Marie-Pierre Bretas, Chantal Briet, Joël Brisse, Dominique Cabrera, Oriol Canals, Franck Cassenti, Patrice Chagnard, Béatrice Champanier, Dominique Choisy, Christophe Cognet, Alessandro Comodin, Denis Coté, Cati Couteau, Jean Paul Civeyrac, Marie De Laubier, Marina Deak, Luc Decaster, Delphine Deloget, Fabianny Deschamps, Pascal Deux, Elsa Diringer, Claus Drexel, Claude Duty, Philomène Esposito, , Fabienne Facco, Corto Fajal, Sepideh Farsi, Philippe Faucon, Yasmina Faucon, Philippe Fernandez, Jean-Charles Fitoussi, Christine François, Anne Galland, Aurélia Georges, Jean-Baptiste Germain, Denis Gheerbrant, Khaled Ghorbal, Mika Gianotti, Guillaume Giovanetti, Michka Gorki, Jean-Louis Gonnet, Emmanuel Gras, Eugène Green, Robert Guédiguian, Arthur Harari, Henri Herré, Armel Hostiou, Jacques Kébadian, Gabriella Kessler, Farah Khadhar, Jeanne Labrune, Daisy Lamothe, Marion Lary, Hicham Lasri, Georgi Lazarevski, Jérôme Le Maire, Serge Le Péron, Luc Leclerc du Sablon, Aurélien Lévêque, Jean-Pierre Lledo, Sophie Letourneur, Olivier Lorelle, Guillaume Malandrin, Dominique Marchais, Carine May, Isabelle Mayor, Pomme Meffre, Ursula Meier, Perrine Michel, Hélène Milano, Jean-Claude Moireau, Charles Najman, Nathan Nicholovitch, Didier Nion, Mariana Otero, Bénédicte Pagnot, Emmanuel Parraud, Beryl Peillard, Monique Perez, Nicolas Philibert, Pocas Pascoal, Oriane Polack, Béatrice Pollet, Gilles Porte, Jean-Loïc Portron, Martin Provost, Frédéric Ramade, Alain Raoust, Chantal Richard, Hernan Rivera, Jean-Claude Rousseau, Christian Rouaud, Rima Sammam, Djamila Sahraoui, Régis Sauder, Stefano Savona, Kathy Sebbah, Idir Serghine, Reza Serkanian, Charlotte Silvera, Pascaline Simar, Claire Simon, Jean-Pierre Sinapi, Marion Stalens, Tariq Teguia, Jean-Pierre Thorn, Marie-Claude Treilhou, Annie Tresgot, Justine Triet, Luc Verdier-Korbel, Marie Vermillard, Vanina Vignal, Jacques Vigoureux, Luba Vink, Eléonore Weber, François Zabaleta, Çağla Zencirci, Hakim Zouhani...